

Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002

Environ 780 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif depuis 1997. Ce nombre important de sortants est lié à l'arrêt de l'allongement des études.

Après la forte hausse du niveau de formation des jeunes jusqu'en 1996, la seule progression significative depuis est celle des CAP et BEP.

Pourtant, de 1997 à 2001, l'insertion professionnelle des jeunes s'est nettement améliorée à la faveur de la bonne conjoncture économique. La qualité des emplois occupés dans les cinq ans qui suivent la sortie de l'école a continué de s'améliorer jusqu'en 2002 :

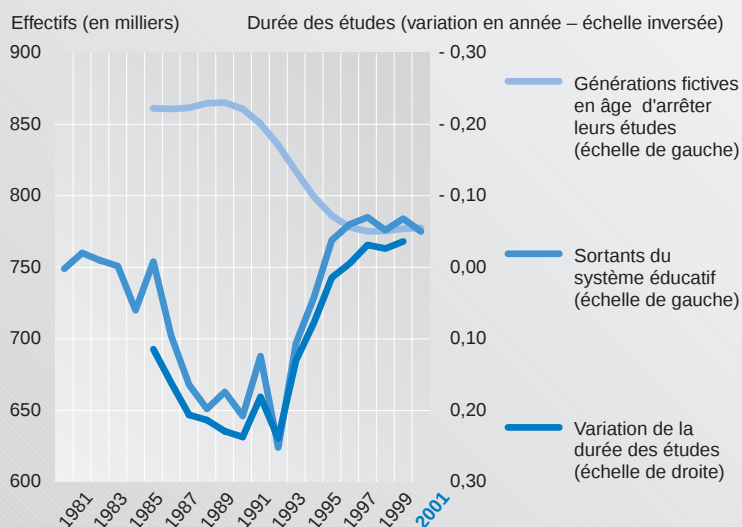
moins de temps partiels non désirés, moins d'emplois temporaires. La même amélioration est perceptible en ce qui concerne les salaires et la qualification des emplois occupés, excepté pour les diplômés des premiers cycles du supérieur.

Après mars 2001, avec le ralentissement économique, la proportion de jeunes occupant un emploi l'année suivant la fin des études a cessé de progresser. Le chômage des garçons est en hausse. L'industrie, secteur d'activité masculin, est en effet le premier touché par le retournement conjoncturel. En outre, la suppression définitive du service national intervenue à la fin 2001 a grossi les flux de candidats à l'emploi.

En 2001, 775 000 jeunes sont sortis de formation initiale en France métropolitaine. Depuis 1997, le nombre de sortants (*voir p. 6 pour la définition des termes en italique*) reste quasiment stable, à un niveau élevé si l'on se réfère aux deux dernières décennies (*graphique 1*). Pourtant, les sortants du système éducatif sont issus de générations moins nombreuses ces dernières années, car le ralentissement de la natalité survenu après 1974 s'est répercuté de 1992 à 1996 sur les effectifs d'ensemble des générations auxquelles ils appartiennent (*générations fictives*).

Cette divergence entre l'évolution des flux de sortants et celle des effectifs d'ensemble des jeunes concernés provient de l'arrêt de l'allongement des études. Celui-ci avait été particulièrement rapide de 1987 à 1993, après que les pouvoirs publics se soient fixés pour objectif de conduire 80 % des jeunes d'une génération au terme du secondaire. Les générations, restant plus longtemps à l'école, en ont espacé leur départ, ce qui a fortement réduit l'importance des flux annuels de sorties du système éducatif. En 1990, par exemple, les sortants de formation initiale (663 000) ne

GRAPHIQUE 1 – Les sortants de formation initiale sont plus nombreux depuis 1997



Source : estimations à partir des statistiques scolaires, MEN.

Lecture : en 2000, 777 000 jeunes atteignent l'âge de sortir du système éducatif (« générations fictives en âge d'arrêter leurs études ») – échelle de gauche. La même année, la comparaison des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (enseignements secondaire et supérieur) permet d'estimer que 784 000 jeunes arrêteront pour la première fois leurs études. L'espérance de scolarisation à 13 ans (indicateur « du moment » de la durée des études) diminue ainsi légèrement, de -0,04 année.

Cette étude fait l'objet de deux publications simultanées : *Premières synthèses* de la DARES n° 07-1 (2003) et cette *Note d'information* de la DPD. Elle actualise les données présentées en 2001 sur la période 1998-2000 [6] et en 1998-1999 sur la période 1996-1998 [7]. Elle est fondée sur les principaux concepts du Bilan formation-emploi 1996 [10] : les niveaux de sortie de formation initiale et l'insertion professionnelle sont appréhendés sur des « cohortes » de sortants, à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE notamment. La situation professionnelle des jeunes est évaluée en cohérence avec l'emploi de la population

dans son ensemble, et peut être comparée à celle de leurs aînés. En raisonnant uniquement sur l'année qui suit la sortie de formation, les échantillons sont réduits.

Pour plus de fiabilité, les quatre cohortes les plus récentes (c'est-à-dire les jeunes qui ont achevé leur formation initiale depuis un à quatre ans) sont regroupées pour préciser leurs situations en fonction de leur niveau de diplôme et de leur sexe. Pour mars 2002, il s'agit donc des jeunes qui ont fini leurs études entre 1998 et 2001.

représentaient que 77 % des générations fictives en âge d'arrêter leurs études (865 000). La *rétenion* dans l'appareil de formation a pris fin en 1997, lorsque la durée des études a cessé de progresser. Depuis, les sortants de formation initiale sont à peu près aussi nombreux que l'ensemble des jeunes du même âge.

Au cours des prochaines années, la faible natalité des deux dernières décennies limitera le volume des effectifs d'ensemble des jeunes sortants – moins de 740 000 vers 2015. Les sortants de formation initiale pourraient donc être un peu moins nombreux, les projections de population scolaire misant, de plus, à moyen terme, sur un léger allongement des parcours étudiants, pour rendre la durée des études supérieures cohérente avec le schéma européen [9] *.

AUGMENTATION DES SORTIES DE NIVEAU CAP AU DÉTRIMENT DE CELLES DE NIVEAU BAC

Après une élévation importante du niveau d'étude des sortants de formation initiale, la seule évolution significative, depuis 1996, est la progression des sorties de fin de CAP ou de BEP au détriment de celles de classe terminale (niveau IV) (*tableau I*). Cette progression est liée principalement au regain, à partir de 1993, des seconds cycles professionnels, au détriment des cycles généraux et technologiques [2]. En effet, les chances de parvenir au niveau du baccalauréat sont nettement inférieures lorsqu'un jeune commence un CAP ou un BEP (38 %) que lorsqu'il entre en seconde de détermination, qui destine aux baccalauréats généraux et technologiques (93 %). De surcroît, les conditions d'insertion, relativement bonnes en 2000, ont pu inciter les diplômés des BEP à prendre un emploi sans achever leur baccalauréat professionnel (la fréquence de sortie

des élèves de première année est en hausse de + 1,5 point), ce qui amplifie légèrement le mouvement.

À la différence de leurs aînés du début des années 80, les jeunes qui achèvent actuellement leur CAP ou leur BEP ont à peu près tous effectué un premier cycle complet : 97 % d'une classe d'âge parvient en troisième en 2001-2002. Ils sont aussi plus souvent apprentis, puisque ces derniers représentent 23 % des diplômés de CAP et BEP délivrés à la session 2001, contre 19 % à celle de 1996 et 12 % au plus à celles de 1985 à 1993.

STABILITÉ DES SORTIES DE JEUNES PEU DIPLÔMÉS DEPUIS 1994...

Un jeune sur cinq interrompt son parcours de formation sans avoir obtenu de

diplôme du second cycle du secondaire, autrement dit sans avoir ni baccalauréat, ni CAP, ni BEP. Parmi eux, 40 % (soit 7 % à 8 % d'une classe d'âge) achèvent leur formation initiale sans qualification, avant la dernière année d'un CAP ou BEP, ou encore en fin de troisième (exceptionnellement en deçà). Après un mouvement ininterrompu de baisse, ces flux se sont stabilisés depuis 1994 [11].

Cette stabilisation depuis huit années de la proportion de jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec seulement un brevet interroge sur les solutions possibles. La loi d'orientation de l'éducation de 1989 et la loi quinquennale sur l'emploi de 1993 ont porté sur l'amélioration de l'enseignement professionnel. Plus récemment, le programme « nouvelles chances » visait en particulier à lutter contre les filières de relégation en favorisant une prise en charge adaptée à chaque cas et la collaboration

TABEAU I – Sortants de formation initiale en fonction de leur plus haut diplôme obtenu et de leur niveau de formation (en milliers)

Année(s) de sortie de formation initiale	1992 1993 (1)	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Diplômés de l'enseignement supérieur							
Licence, maîtrise, doctorat ou diplôme de grande école	101	154	156	146	162	151	148
Diplôme d'études universitaires générales (DEUG)	13	16	17	20	16	15	17
Diplômes paramédicaux et sociaux	17	17	15	23	20	17	17
DUT/BTS	75	89	94	95	89	91	102
Total diplômés de l'enseignement supérieur	206	276	282	284	287	274	284
Diplôme le plus élevé (pour les jeunes sans diplôme de l'enseignement supérieur)							
Baccalauréat	143	170	184	179	177	177	167
dont : baccalauréat général	61	78	81	86	74	89	75
CAP/BEP et équivalents	142	130	137	130	146	148	160
Sous-total diplômés des seconds cycles secondaires	285	300	321	309	323	325	327
Brevet seul	60	56	42	54	55	67	58
Aucun diplôme (ou CEP, CFG)	112	96	107	102	103	94	94
Sous-total brevet ou aucun diplôme	172	152	149	156	158	161	152
Total bac, CAP/BEP, brevet, aucun diplôme	457	452	470	465	481	486	479
Classe la plus élevée (pour les jeunes sans diplôme de l'enseignement supérieur)							
Terminale générale, technologique ou professionnelle (niveau IV – bac)	191	216	225	220	215	223	206
Fin de CAP/BEP, seconde de détermination, première (Niveau V – CAP)	198	179	188	187	206	207	213
Début d'un CAP ou BEP, classe du premier cycle ou sans étude (non-qualifiés – niveaux V bis et VI)	68	57	57	58	60	56	60
Total niveaux IV à VI	457	452	470	465	481	486	479
Ensemble des sortants de formation initiale	663	728	752	749	768	760	763
<i>Estimation fondée sur les statistiques scolaires : total des sortants (2)</i>	656	769	780	785	776	784	775

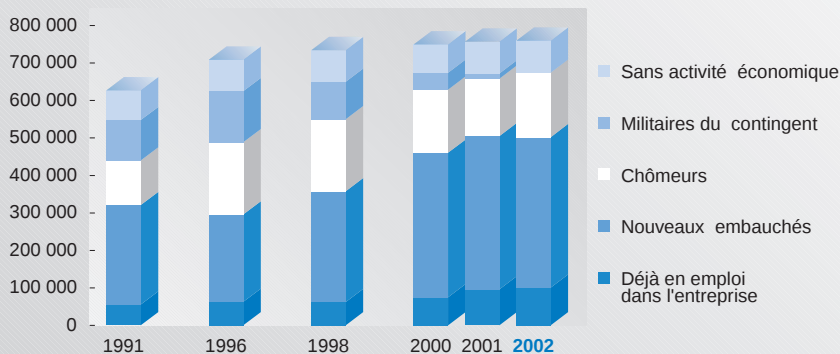
Source : DPD, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, à partir des enquêtes Emploi de l'Insee (1975-2002).

(1) Pour plus de représentativité statistique, cette donnée est une moyenne observée sur deux cohortes consécutives.

(2) Le mode d'estimation à partir des statistiques scolaires est rigoureusement indépendant du premier. La quantité totale de sortants est probablement un peu sous-estimée par les enquêtes Emploi.

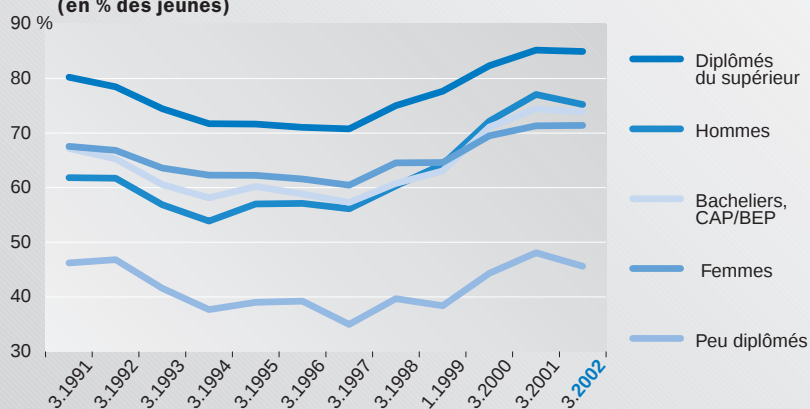
* Les chiffres entre crochets renvoient à la rubrique « Pour en savoir plus » p.5.

GRAPHIQUE 2 – L'insertion des sortants ne s'améliore plus après mars 2001



Source : enquêtes Emploi, INSEE.
Champ : jeunes sortis de formation initiale l'année précédant l'enquête.

GRAPHIQUE 3 – Baisse du taux d'emploi des garçons entre 2001 et 2002 (en % des jeunes)



Source : enquêtes Emploi de 1991 à 2002, INSEE.
Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans.

entre les différents partenaires (entreprises, missions locales et régions). Le constat de la difficulté des formations professionnelles, perçues encore souvent comme des enseignements faute d'accéder à l'enseignement général, reste cependant d'actualité. Par ailleurs, nombre de ces jeunes ont connu depuis leur enfance la même cité, le même quartier « sensible », où le chômage a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie [4], et ne sont donc pas incités à poursuivre des études, faute d'en percevoir les débouchés.

... ET DES SORTIES DE JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEPUIS 1996

Environ 280 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001 détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils représentent 37 % de l'ensemble des sortants, sans changement significatif depuis 1996, contre 16 % à la fin des années 80. Parmi eux, 150 000 sont diplômés des grandes écoles et des cycles supérieurs des

universités et 130 000 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur court.

Les progressions importantes enregistrées jusqu'en 1996 ont bel et bien pris fin. En amont, les bacheliers généraux sont à présent 20 000 de moins qu'entre 1992 et 1995, et leur propension à entreprendre des études longues a diminué. Ces évolutions tendent à amoindrir les flux de sorties des cycles longs du supérieur. La restructuration escomptée de l'enseignement supérieur autour des paliers de sortie européens (bac + 3, bac + 5, bac + 8) constitue, dans ce contexte, un enjeu de poids.

EN MARS 2002 COMME EN 2001, DEUX TIERS DES SORTANTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ONT TROUVÉ UN EMPLOI

De 1997 à 2001 les créations d'emplois ont été massives, atteignant près de 600 000 créations nettes en 1999, puis en 2000. En 2001, le ralentissement est important : 200 000 emplois seulement sont créés. Parallèlement, le nombre de jeunes occupant un emploi l'année suivant la fin de leurs études, qui avait beaucoup progressé de mars 1996 (42 % des sortants) à mars 2001 (67 %), a cessé d'augmenter en mars 2002. À cette date, 66 % des sortants de 2001 occupent un emploi : 13 % travaillaient déjà dans la même entreprise un an auparavant tout en poursuivant leurs études, et 53 % sont de *nouveaux embauchés* (graphique 2).

Un à quatre ans après la sortie de l'école, la part des jeunes occupant un emploi a progressé à tous les niveaux de diplôme de 1997 à 2001, aussi bien pour les hommes que pour les femmes (graphique 3). Les jeunes de moins de 26 ans ont également vu leurs conditions d'emploi s'améliorer rapidement [5]. En mars 2002, la proportion des

TABEAU II – Le chômage plus sensible à la conjoncture de l'économie dans les premières années suivant la sortie de l'école (en %)

	Hommes					Femmes				
	Sortis de formation initiale depuis un à quatre ans				Ensemble	Sorties de formation initiale depuis un à quatre ans				Ensemble
	Sous-total Hommes	Diplômés du supérieur	Diplômés du secondaire	Brevet ou moins		Sous-total Femmes	Diplômées du supérieur	Diplômées du secondaire	Brevet ou moins	
En % des jeunes actifs :										
Mars 1997	24,3	16	23	43	10,8	29,3	18	35	52	14,1
Mars 2001	15,2	9	13	36	7,1	18,0	10	22	41	10,7
Mars 2002	17,8	12	15	39	7,9	18,2	9	22	42	10,1
Rapport des chances relatives :										
Évolution de 1997 à 2001	0,56	0,49	0,48	0,74	0,64	0,53	0,50	0,52	0,65	0,73
Évolution de 2001 à 2002	1,21	1,44	1,20	1,13	1,12	1,01	0,98	1,00	1,04	0,93

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Remarque : les rapports des chances relatives (odd ratio) permettent de comparer les évolutions des taux de chômage en faisant abstraction de leurs différences de « niveaux ». À ce compte, la hausse entre mars 2001 et mars 2002 du taux de chômage des hommes récemment sortis de formation initiale est le rapport entre 17,8/(100-17,8) au numérateur et 15,2/(100-15,2) au dénominateur, soit 1,21.

La réforme du service national

La réforme du service national a consisté à remplacer les dix mois d'incorporation par une journée unique d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Son entrée en vigueur a été progressive, puisqu'elle s'est appliquée aux seuls garçons nés après 1978, entre 1997 et la fin de 2001. Les plus âgés, qui n'avaient pas encore effectué leur service national en raison de sursis, accordés le plus souvent pour poursuivre des études, ont pu bénéficier dès 1998 de reports supplémentaires s'ils avaient un emploi, pour ne pas pénaliser leur carrière. Ils ont utilisé massivement cette mesure, et n'ont effectué leur service militaire que lorsqu'ils étaient chômeurs à la date prévue pour leur incorporation. Depuis le début de 2002, les jeunes assistent uniquement à la JAPD, quelle que soit leur année de naissance.

La mise en œuvre progressive de cette réforme a, de 1997 à 2001, accentué la surexposition au chômage des garçons peu diplômés, puis, en 2002, pénalisés les plus diplômés (tableau II).

À partir de 1997, les jeunes nés après 1978 – en 1997 ce sont ceux qui avaient achevé leurs études avant 18 ans, puis en 1998 avant 19 ans, en 1999 avant 20 ans, enfin en 2001 avant 22 ans – principalement peu diplômés jusqu'en 2000 – n'ont donc pas effectué leur service : ils se sont alors présentés plus rapidement sur le marché du travail. Ainsi le taux de chômage des garçons peu diplômés a moins diminué de 1997 à 2001 que celui des jeunes filles de même niveau, alors que c'était le contraire pour les diplômés du supérieur.

En revanche, en 2002, le service national étant supprimé, les garçons les plus âgés n'ont plus eu la possibilité de partir sous les drapeaux s'ils étaient au chômage : l'effet joue alors sur ceux qui ont fait de longues études. Aussi, chez les garçons le chômage augmente alors plus rapidement pour les diplômés du supérieur, alors que pour les jeunes filles c'est le contraire.

de jeunes femmes possédant un emploi est dans l'ensemble stable ; en revanche, celle des jeunes hommes baisse de près de 2 points en un an. La situation déjà délicate des *moins diplômés*, c'est-à-dire sans diplôme du second cycle du secondaire, garçons ou filles, tend aussi à s'aggraver.

LA RÉFORME DU SERVICE NATIONAL COMPLIQUE L'INSERTION DES JEUNES HOMMES À PARTIR DE 1997

La baisse du chômage a été générale et continue pendant la période 1997-2001, mais cependant plus rapide pour les débutants (tableau II p.3). Après le printemps 2001, le retournement conjoncturel a concerné en priorité les hommes, plus présents dans les secteurs les plus touchés (industrie et ses sous-traitants, intérim). Et

la dégradation a été plus nette pour ceux fraîchement sortis de l'école. De même, si le chômage féminin a continué globalement de reculer, il a au contraire un peu augmenté pour les jeunes femmes ayant récemment terminé leurs études.

Le *taux de chômage*, un à quatre ans après la fin des études, a donc « surséagé » à la conjoncture, à la hausse comme à la baisse [3]. Ce phénomène, déjà observé lors du cycle précédent, se retrouve aussi dans la plupart des pays européens, tout au moins pour la période 1997-2000.

La réforme du service national, intervenue en 1997 et prenant fin au 1^{er} janvier 2002 avec la disparition définitive des dix mois d'incorporation, s'est traduite par une augmentation transitoire du flux des jeunes candidats à l'emploi, entraînant une hausse du chômage des jeunes hommes récemment sortis de formation initiale. En effet, les effectifs de jeunes appelés

(200 000 début 1997) ont chuté, ce qui a accéléré l'entrée dans la vie active des garçons. Ceci explique que le chômage ait reculé un peu plus rapidement pour les jeunes femmes de mars 1997 à mars 2001, alors que l'évolution générale du chômage était plus favorable aux hommes, puis qu'il ait fortement progressé pour les jeunes hommes (+ 2,6 points entre 2001 et 2002, un à quatre ans après la fin des études) (voir l'encadré ci-dessus).

BAISSE DU NOMBRE DE JEUNES BÉNÉFICIAIRE D'UN EMPLOI AIDÉ EN 2001

Fin 2001, 36 % des emplois des jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État, ce qui représente un million d'emplois (tableau III). Ils étaient plus nombreux fin 1999 comme fin 2000 (80 000 de plus).

TABEAU III – En 2001, le nombre de jeunes en emploi aidé recule de 85 000 (Effectifs de jeunes de moins de 26 ans en milliers)

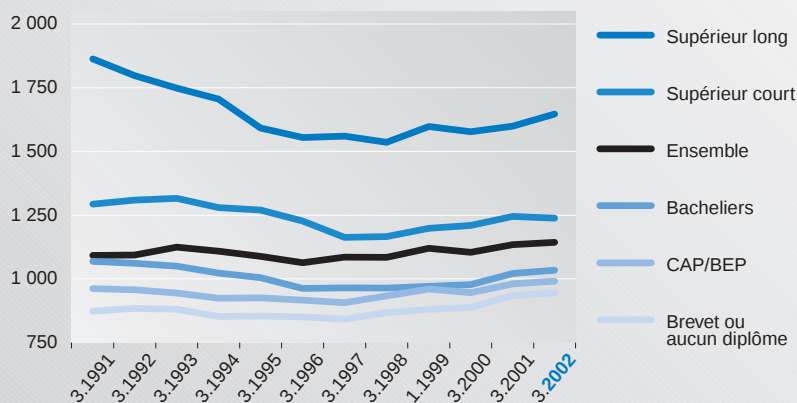
Nature de la mesure	31/12/96	31/12/98	31/12/99	31/12/00	31/12/01
Alternance	473	543	573	603	609
– apprentissage	315	352	374	383	385
– contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	158	191	199	220	224
Emploi non marchand (y compris contrats emploi-ville)	109	160	192	199	194
– emplois-jeunes	–	85	130	150	156
– contrat emploi-solidarité	96	60	51	39	29
– contrat emploi-consolidé	9	10	9	9	9
– contrat emploi-ville	4	5	2	1	–
Emploi marchand hors alternance	345	321	337	301	216
– contrat initiative emploi	74	66	49	38	26
– contrat de retour à l'emploi	9	5	2	–	–
– aide au premier emploi des jeunes	50	–	–	–	–
– abattement temps partiel	157	192	229	208	138
– exonération de charges 1 ^{er} salarié	33	31	35	35	34
– autres mesures (1)	22	27	22	20	18
Ensemble	927	1 024	1 102	1 103	1 019
Indicateur du poids dans l'emploi (en %) (2)	38	41	40	39	36
Ensemble hors apprentissage	612	672	728	720	634
Indicateur du poids dans l'emploi (hors apprentissage) (en %) (2)	25	27	27	26	22

Source : DARES.

(1) Exonérations à l'embauche dans les zones de revitalisation rurale ou redynamisation urbaine, salariés des entreprises d'insertion, associations intermédiaires ou entreprises de travail temporaire d'insertion, bénéficiaires de conventions de coopération et d'aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises.

(2) Indicateur du poids dans l'emploi : emploi aidé rapporté aux nombres d'emplois occupés par les jeunes de cette même tranche d'âge au mois de mars de l'année suivante (enquête Emploi, INSEE).

GRAPHIQUE 4 – Progression des salaires de 1997 à 2002
(salaires médians en euros 2002)



Source : enquêtes Emploi de 1991 à 2002, INSEE.

Champ : salariés travaillant à temps plein sortis de formation initiale depuis un à quatre ans.
Lecture : un à quatre ans après la fin des études, la moitié des salariés diplômés du supérieur court travaillant à temps plein en mars 2002 déclare toucher au moins 1 239 euros par mois (salaires nets + primes, convertis en euros 2002).

Le même mouvement affecte toutefois les plus âgés.

Après avoir rapidement progressé, l'alternance plafonne en 2001, à la fois pour l'apprentissage et pour les contrats de qualification. Par ailleurs, les *emplois aidés non marchands* concernent un peu moins de jeunes fin 2001 qu'un an auparavant. Cela tient à la baisse du nombre de CES (contrat emploi-solidarité), alors que les emplois-jeunes augmentent légèrement. Enfin, le nombre d'emplois bénéficiant d'une exonération pour temps partiel – plus d'un emploi marchand aidé sur deux – baisse fortement en 2000 et surtout 2001.

LES TEMPS PARTIELS CONTRAINTS ET LES CONTRATS TEMPORAIRES SONT TOUJOURS EN REPLI

Le travail à temps partiel est moins répandu parmi les femmes récemment sorties de formation initiale (21 % des emplois en 2002) que parmi leurs aînées (30 %). Et lorsque c'est le cas, les plus jeunes souhaitent le plus souvent travailler davantage. Ce *travail à temps partiel* « contraint » a rapidement reculé à partir de 1997, et la baisse s'est poursuivie entre 2001 et 2002. Pour les jeunes hommes, le temps partiel contraint s'est stabilisé en mars 2002, représentant 4 % des emplois contre 8 % en 1997.

Avec la confirmation de la reprise, à la fin des années 90, la part des *contrats tem-*

poraires dans les recrutements a diminué. Cette baisse s'est poursuivie pour les jeunes les plus récemment sortis de l'école, mais à un rythme ralenti. En mars 2002, ces contrats représentent pour eux 44 % des embauches, contre 34 % pour les plus anciens. La fréquence des contrats temporaires varie du simple au double selon le diplôme – six embauches sur dix pour les peu diplômés, contre moins de trois sur dix pour les diplômés du supérieur long. Du fait de leur présence massive dans les flux de main-d'œuvre, la part des emplois temporaires dans le stock d'emploi est très importante peu après la fin des études : 28 % entre un et quatre ans, contre 7 % ultérieurement [7].

LES SALAIRES ET LA QUALIFICATION DES EMPLOIS OCCUPÉS ONT CONTINUÉ DE PROGRESSER JUSQU'EN MARS 2002

Le niveau des salaires et la qualification des emplois des jeunes se sont améliorés à partir de 1997, quel que soit le niveau de diplôme (*graphique 4*). Ce mouvement s'est poursuivi, du moins jusqu'en mars 2002, excepté pour les diplômés de l'enseignement supérieur court, principalement titulaires de DUT et BTS. Ces mêmes diplômés avaient aussi réagi plus vite que les autres au changement de conjoncture lors du cycle précédent.

Cependant, malgré cette amélioration, les salaires et la qualification des emplois occupés par les jeunes restent en général moins élevés en 2002 qu'en 1991 [8]. Les

postes *non qualifiés* d'ouvriers ou d'employés sont plus fréquents, à tout niveau de diplôme. Les salaires des diplômés du supérieur et des bacheliers étaient plus importants en 1991. Ils sont, en revanche, un peu plus élevés pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP et pour les moins diplômés. Pour ces derniers, toutefois, l'insertion professionnelle est devenue plus difficile puisque leur taux de chômage, de un à quatre ans après la sortie du système éducatif, est passé de 30 à 40 % entre 1991 et 2002 [1].

**Claude Minni, DARES et
Pascale Poulet-Coulibando,
DPD C4**

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1] D. Epiphane et alii, « Génération 1998 – À qui a profité l'embellie économique ? », *Bref*, n° 181, Céreq, décembre 2001.
- [2] P. Esquieu et P. Poulet, « Vers un enseignement secondaire de masse », *Données sociales*, INSEE, novembre 2002.
- [3] Y. Fondeur et C. Minni, « Emploi des jeunes et conjoncture », *Premières Synthèses*, n°51-1, DARES, décembre 1999.
- [4] J.-L. Le Toqueux, J. Moreau, « Les zones urbaines sensibles – Forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *Insee Première*, n° 835, mars 2002.
- [5] C. Minni et E. Nauze-Fichet, « De mars 1997 à mars 2001, une participation accrue des jeunes à l'emploi », *Premières Synthèses*, n°04-2, DARES, janvier 2002.
- [6] C. Minni et P. Poulet, « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle des jeunes (1998-2000) », *Premières Synthèses*, n°26-1, DARES, juin 2001 et *Notes d'Information* 01.28 et 01.29, MEN-DPD, juin 2001.
- [7] C. Minni et P. Poulet, « L'évolution récente de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998) », *Premières Synthèses*, n°52-1, DARES, décembre 1998 et *Notes d'Information* 99.07 et 99.08, MEN-DPD, avril 1999.
- [8] E. Nauze-Fichet et M. Tomasini, « Diplômes et insertion sur le marché du travail », *Économie et Statistique*, INSEE, 2002.
- [9] P. Poulet-Coulibando, « L'évolution des sorties de formation initiale », *Éducation & formation* (à paraître).
- [10] CEREQ, DPD, INSEE, Bilan Formation-Emploi, Résultats 1996, *Synthèses* n°17, mars 1998.
- [11] *L'état de l'École*, MEN-Direction de la programmation et du développement, édition 2002.

Définitions, sources et modes de calcul

Nombre de sortants de formation initiale. La sortie de formation initiale est définie comme la première interruption de formation d'au moins un an. Pour les apprentis, la fin de la formation initiale coïncide le plus souvent avec la fin de l'apprentissage. Pour eux, comme pour les élèves et étudiants poursuivant leurs études en travaillant, l'entrée dans la vie active est plus précoce que la sortie de l'école.

Avec cette définition, les volumes de sortants peuvent être approchés, pour la France métropolitaine, à partir des statistiques scolaires, comme à partir des enquêtes générales sur la population. Précisons que, dans un cas comme dans l'autre, les émigrants et les immigrants récents ne sont pas pris en compte. Les statistiques sur les sortants de formation initiale sont ainsi des estimations, actuellement à +/- 20 000 pour le total.

Selon les statistiques scolaires, 8 041 000 élèves, étudiants et apprentis ont été recensés en 2000-2001 (effectifs définitifs des formations secondaires et supérieures), contre 8 065 000 en 1999-2000. Entre-temps, 765 600 jeunes sont passés de l'enseignement primaire (ou médico-éducatif) à l'enseignement secondaire (ce sont des entrants dans l'enseignement secondaire). De l'ordre de 5 000 sont décédés. 766 000 entrées, moins la variation des effectifs inscrits (- 24 000) et moins 5 000 disparitions par décès, donne 785 000 primosortants en 2000. Cet indicateur est sensible aux changements d'enquêtes et aux ajustements de champ (le pic de 1992, par exemple, coïncide avec le début de l'informatisation de l'enquête sur les collèges et lycées).

L'enquête Emploi de l'INSEE permet d'estimer l'année de sortie de formation initiale à partir des déclarations sur la fin des études (année ou âge), et de diverses informations sur les apprentis permettant de situer les fins d'apprentissage. Celles-ci sont assimilées aux fins d'étude, sous l'hypothèse qu'un apprentissage dure en général deux ans. Les flux de sortants obtenus à partir des enquêtes Emploi sont ensuite extrapolés à l'effectif d'ensemble de la population, en tenant compte de leur année d'âge et de leur niveau d'étude.

Durée moyenne des études (ou espérance de scolarité). C'est la somme, une année donnée, des taux de scolarisation par année d'âge. Ici, pour séparer l'évolution de l'entrée en maternelle de celle de la fin de scolarité, on évalue l'espérance de scolarisation à treize ans.

Rétention dans le système éducatif. Le « coefficient de rétention dans le système éducatif » permet d'évaluer la part des sortants par rapport à l'effectif des personnes du même âge : quand la rétention est de 0 %, 100 % des classes d'âge concernées sortent ; quand la rétention est de 20 %, seulement 80 % des jeunes d'âge concerné sortent du système éducatif. C'est aussi la variation d'une année à l'autre de l'espérance de scolarisation à 13 ans (une espérance de scolarisation en hausse de 0,2 année donne 0,20 - 20% - de rétention dans le système éducatif).

Génération fictive en âge de sortir de formation initiale. La génération fictive des jeunes en âge de sortir de formation initiale une année est la somme sur l'âge des proportions de jeunes sortants à chaque âge, pondérée par les effectifs d'ensemble de jeunes du même âge vivant alors en France métropolitaine (les proportions de jeunes sortants à chaque âge sont obtenues par différence des taux de scolarisation et ajustées de façon à ce que

leur somme donne 100 %). Les estimations de population totale de l'INSEE sont celles qui ont été révisées après le recensement de 1999 et les données pour les prochaines années, celles du scénario central de projection de l'INSEE.

Niveaux de formation. Regroupement des formations mis en œuvre en France dans les années 60, sous l'égide du Commissariat général du Plan, et appliqué, par extension, aux sortants du système éducatif. Les sortants des niveaux I, II et III sont répartis en fonction du niveau de leur diplôme d'enseignement supérieur : licence au minimum pour les niveaux I et II, diplôme « bac + 2 » ou diplômes paramédicaux et sociaux post-baccalauréat pour le niveau III. En revanche, les sortants des niveaux IV et V sont regroupés en fonction de la classe atteinte : au moins la terminale pour le niveau IV, au moins une terminale de CAP/BEP ou une seconde de détermination pour le niveau V. Les sortants sans qualification des niveaux VI et V bis sont sortis du système éducatif après une première année de CAP ou de BEP, ou après la classe de troisième (fin du premier cycle du secondaire), ou exceptionnellement avant. La classification développée par l'UNESCO et l'OCDE pour les comparaisons entre pays considère les diplômes détenus ; son poste le plus bas regroupe les personnes sans diplôme du second cycle du secondaire (faibles diplômes), population plus importante que celle des sortants sans qualification.

Enquête Emploi. Enquête réalisée par l'INSEE habituellement en mars de chaque année, auprès d'un échantillon de logements. En l'absence de l'intéressé (militaire du contingent, etc), on s'efforce de recueillir l'information auprès d'un tiers. Le taux de sondage est d'environ 1/300 : les effectifs et les pourcentages estimés sur de petites populations doivent donc être interprétés avec prudence. Les estimations d'emploi et de chômage données dans cette étude se réfèrent aux normes du Bureau international du travail (BIT).

Emploi aidé. Emploi faisant l'objet d'une aide de l'État : prise en charge des cotisations sociales, financement de formations associées, etc.

Contrat d'emploi temporaire. Il s'agit des missions d'intérim, des contrats saisonniers ou à durée déterminée du secteur privé, des contrats pour une durée limitée et ceux de vacataires, auxiliaires ou pigistes de la fonction publique, enfin des stages rémunérés et des contrats d'emploi aidé (voir ci-dessus).

Temps partiel contraint. Ce sont des personnes qui travaillent à temps partiel et déclarent souhaiter travailler davantage.

Nouveaux embauchés. Individus occupant un emploi et travaillant dans l'entreprise depuis moins d'un an, d'après la date et le mois d'entrée dans l'entreprise qu'ils déclarent à l'enquête Emploi.

Taux de chômage. Nombre de personnes sans emploi, recherchant activement un emploi et immédiatement disponibles, rapporté au nombre « d'actifs », que sont les personnes occupant un emploi (y compris les jeunes du contingent), ainsi que les chômeurs (définition recommandée par le BIT).

Emploi non qualifié. C'est l'ensemble des ouvriers non qualifiés, qui constituent dans la nomenclature PCS une catégorie particulière, et des employés non qualifiés, qui n'y sont pas directement repérés mais qui font l'objet d'un regroupement de professions ad hoc, identique à celui des études précédentes [7], [6].